



contravention pâr courrier

Par **weskoste**, le **19/02/2013** à **19:35**

bonsoir j'ai une simple question je roulais en agglomération avec mon téléphone à l'oreille et quand j'ai vu un policier municipal à pied je l'ai jeté en faisant genre que je me gratte l'oreille et quand j'ai regardé sur mon rétro il s'est retourné et pris ma plaque d'immatriculation c'est ce qui a le droit de faire ça à envoyer une amende par courrier sachant que ce policier est un policier du village qui fait les sorties d'école il n'a pas grand-chose pour moi je pense
merci

Par **youris**, le **19/02/2013** à **20:12**

bjr,
si c'est un policier municipal, cela dépend des pouvoirs que le maire a délégués à sa police municipale.
il peut effectivement sanctionner une infraction au code de la route.
certains policiers municipaux sont armés, donc à mon avis, si ils ont le droit d'utiliser leurs armes (sous conditions), ils ont le droit de vous verbaliser.
cdt

Par **weskoste**, le **19/02/2013** à **20:54**

Il ne porte pas d'arme ...